

Thème : Panorama de l'actualité du droit des sociétés

Date : Vendredi 10 octobre 2025 de 14h00 à 17h00

Lieu : Tours

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- *Etat des lieux de l'actualité 2025 en matière de droit des sociétés : principes généraux et détails des différentes formes sociales*
- *Mise à jour et approfondissement des connaissances sur des thèmes d'actualité*

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

- | | |
|---|--|
| <ol style="list-style-type: none">1. Actualité législative2. Actualité jurisprudentielle <ul style="list-style-type: none">• Droit commun des sociétés<ul style="list-style-type: none">- Personnalité juridique- Dirigeants- Associés, actionnaires, assemblées- Cession de droits sociaux, garanties | <ul style="list-style-type: none">• Formes sociales<ul style="list-style-type: none">- SARL- SAS- SA- SNC- SC |
|---|--|

➤ **Moyens pédagogiques :** Intervention orale et interactive avec support power-point remis aux participants.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Maître Laurent AIDE, Avocat au Barreau de Poitiers, spécialiste en droit des sociétés, spécialiste en droit fiscal et droit douanier.

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-eco.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2024 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.